

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2008

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Éric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 08 avril 2008, et demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'hébergement du site internet de la commune.

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

CONTRAT D'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un site internet pour la commune. Afin d'héberger ce site, Monsieur le Maire propose de passer un contrat avec le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, pour un montant mensuel de 8,50 € HT. Cet hébergement de site web comprend dix boîtes aux lettres mail, un support pHp, une base MySQL, un accès internet de secours, le renouvellement du nom de domaine principal, et un serveur mutualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de signer le contrat d'hébergement du site internet de la commune avec le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, pour un montant mensuel de 8,50 € HT.

MODIFICATION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°15 du 26 février 2008 fixant les montants des subventions allouées aux associations communales. Une subvention de 40 € avait été allouée à l'ANACR, cependant, cette association n'existant plus sur notre commune, Monsieur le Maire propose d'ajouter le montant de cette subvention à celle déjà existante de l'ACRDNS. Le nouveau montant de la subvention communale allouée à l'ACRDNS pour l'année 2008 serait de 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la subvention communale 2008 de 40 € allouée à l'ANACR par délibération n°15 du 26 février 2008 et décide d'ajouter 40 € de subvention à l'ACRDNS, ce qui porte le montant total de leur subvention communale 2008 à 80 €.

REMBOURSEMENT POUR DÉGRADATIONS INVOLONTAIRES

Monsieur le Maire rappelle l'accident de voiture d'un administré le samedi 09 février 2008 sur la Commune de Saint-Barthélemy de Vals. A cette occasion, l'arceau en acier qui protège l'angle de la maison Frachisse située au carrefour de la rue du Vercors et de la rue des écoles a été endommagé. Le coût des réparations afférent à ces dégradations est évalué à 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le remboursement de 250 € de cet administré pour permettre la pose d'un nouvel arceau d'angle.

SUPPRESSION DE LA FRANCHISE POSTALE DES ÉCOLES PUBLIQUES VERSEMENT ANNÉE 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la suppression de la franchise postale concernant le courrier administratif et pédagogique adressé par les écoles aux services de l'Etat.

Le coût lié à la disparition de cette franchise étant supporté par les communes, le Gouvernement a décidé de compenser cette charge par le biais de la DGF. Le montant attribué par la DGF pour les écoles publiques de Saint-Barthélemy de Vals s'est élevé à 183 € pour l'année 2008. Le taux de croissance de cette dotation forfaitaire par rapport à l'année 2007 est de 1,0129.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser aux écoles publiques, par l'intermédiaire du Sou des Écoles, cette compensation fixée à 185,36 € (arrondi à 186 €) pour l'année 2008.

ANNULLATION DE LA DÉLIBÉRATION N°44/2007 CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VALS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°44/2007 du 24 juillet 2007, concernant le souhait d'acquisition de la Chapelle Notre-Dame de Vals, cadastrée section A9 au lieu-dit « Rochetaillée », d'une superficie de 18 ares, moyennant le prix de 6 000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler cette délibération afin de renoncer à l'acquisition de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°44/2007 du 24 juillet 2007 concernant l'acquisition de la Chapelle Notre-Dame de Vals.

EXTENSION DU RESEAU BT AU POSTE « VILLENEUVE » POUR ALIMENTATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE DE M. MERMET

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, la Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. La dépense prévisionnelle sera de 17 000,00 € dont une part communale de 1 908,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, portant transfert de la compétence communale, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé, décide de financer la part communale par autofinancement, et s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal correspondant de défense. Cet élu, dont la fonction est de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la commune, sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il aura également pour mission d'assurer l'information et la sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Monsieur le Maire propose de désigner Raphaël SOTON en qualité de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Raphaël SOTON pour assurer le rôle de correspondant défense pour notre commune.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'élire les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres du Conseil d'Administration du CCAS comme suit :

Président du CCAS : Pierre MONTAGNE

Délégués du Conseil Municipal : Christophe DIELEN, Nadine DUMAIRE, Fabienne MASSANO, Nadine GARNIER, Christelle ORAND, Patricia FOUCAULT, Jacky GRIBET et Éric MARTIN.

DECHARGE D'IZEAUX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui nous a été adressé par la mairie d'Izeaux (Isère). Par arrêté du 31 décembre 2002, Monsieur le Préfet de l'Isère a autorisé l'ouverture de la décharge qui est située en amont de la plaine de Bièvre-Valloire. Depuis bientôt vingt ans, élus, particuliers et associations d'Izeaux se battent pour s'opposer à ce projet. Les manifestations, actions en justice, rapports d'experts, recours gracieux ont réussi à bloquer ce projet. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'action menée par la mairie d'Izeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les actions menées par la mairie d'Izeaux.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

- Monsieur le Maire demande aux élus de donner leurs dates de congés au secrétariat.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son élection en tant de Vice-Président au SIRCTOM ainsi que délégué au SYTRAD, avec pour suppléant Gérard MONTALON.
- Monsieur Gérard MONTALON fait un compte-rendu de l'avancement des travaux concernant la station d'épuration.
- Monsieur Ludwig MONTAGNE rappelle la commission finances du vendredi 09 mai 2008.
- Monsieur Raphaël SOTON rappelle les dates de manifestations extra-communales. Il demande que l'on réfléchisse sur les tarifs de représentation pour les cirques qui veulent s'installer sur la commune. Il informe également qu'il faut faire le nécessaire pour l'homologation du terrain de foot.
- Monsieur Franck MORIOT donne lecture du devis de l'Emaillerie de Rochetaillée concernant les six panneaux d'informations qui seront installés sur la commune.
- Monsieur Robert DEYGAS informe le Conseil Municipal de la proposition du Pays Voironnais d'aller visiter un centre de tri.
- Madame Fabienne MASSANO souhaite savoir si nous avons trouvé un agent technique pour cet été, et souhaite savoir à qui appartiennent les deux panneaux sucettes installés à chaque entrée du village.
- Monsieur Jacky GRIBET donne des informations concernant le devis établi par Inforland pour l'achat de trois ordinateurs portables.

- Monsieur Christophe DIELEN rappelle la réunion de la commission éducation le mardi 20 mai 2008 à 18h30.
- Monsieur François LECOMTE informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'Association Environnement et Qualité de Vie, et demande comment est subventionné le projet de Centre de Tri des Ordures Ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,

Pierre MONTAGNE